

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0758 du 13/08/2020

Arrêté du 29 juin 2020

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte reclassement d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 31/07/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

rapportant et portant reclassement d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 modifiée relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des Finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 4 décembre 2019 portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale ;
- Vu l'arrêté du 12 décembre 2019 du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse portant changement d'échelon de M. Xavier BENES ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 4 décembre 2019 portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale de **M. Xavier BENES**, matricule DGFIP 175041 :

	Echelon	Date de prise de rang	Date d'effet
Avancement d'échelon	2	13/09/2020	13/09/2020

Article 2 : **M. Xavier BENES**, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale est reclassé dans les conditions indiquées ci-après :

	Echelon	Date de prise de rang	Date d'effet
Reclassement	3	01/07/2020	31/07/2020

Article 3 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 29 JUIN 2020

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Jérôme Fournel	